

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-2158
OBJET	Recommander au conseil d'abroger la résolution 2011/170 concernant le changement de nom d'une partie du boulevard Saint-Elzéar Ouest situé sur les lots 1 222 299, 1 222 300, 4 006 232, 4 247 372, 4 285 948, 4 285 949, 4 285 950, 4 285 951, 4 497 393 (anciennement partie du lot 1 221 767), 4 512 539 et 4 601 795 du cadastre du Québec	
No dossier(s) interne(s) : URB-2010-5066 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 20-Fabreville Date CE souhaitée : 2024-05-29 Date CM souhaitée : 2024-06-04		
Actions : TOPONYMIE <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2024-6 Toponyme : Saint-Élzéar Ouest</p> <p>Requérant(s) Représentant(s) Ville de Laval, propriétaire</p> <p>Adresse(s) 4150-4377, boulevard Saint-Elzéar Ouest (à l'ouest du boulevard Curé-Labelle)</p> <p>Lot(s) 1 222 299 1 222 300 4 006 232 4 247 372 4 285 948 4 285 949 4 285 950 4 285 951 4 497 393 4 512 539 4 601 795</p>		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le comité de toponymie a pris connaissance du dossier de révision du changement de nom d'une partie du boulevard Saint-Elzéar Ouest situé sur les lots 1 222 299, 1 222 300, 4 006 232, 4 247 372, 4 285 948, 4 285 949, 4 285 950, 4 285 951, 4 497 393 (anciennement partie du lot 1 221 767), 4 512 539 et 4 601 795 du cadastre du Québec, à l'ouest du boulevard Curé-Labelle, dans l'ex-ville de Chomedey. Le 4 avril 2011, le conseil municipal a adopté la résolution 2011/170 afin de renommer une partie du boulevard Saint-Elzéar Ouest « Rue Léon-Gaumont » dans le cadre des travaux de réaménagement du carrefour du boulevard Saint-Élzéar Ouest et de la rue Louis-B.-Mayer. Les travaux n'ont toutefois débutés qu'en 2017, pour se terminer en 2022 (réception définitive), et le changement de nom n'a jamais été effectif. En 2021, le boulevard Saint-Elzéar Ouest a été identifié comme un chemin fondateur de la ville dans le cadre d'une analyse de la morphogénèse du secteur réalisée par le service de l'urbanisme. En matière de patrimoine et de toponymie, il est de plus en plus reconnu de préserver les tracés/chemins fondateurs. De plus, 26 adresses civiques seraient impactées par le changement de toponyme s'il devenait effectif. La plupart d'entre elles correspondent à des entreprises et un changement de toponyme engendrerait des coûts considérables pour ces dernières. De plus, le service de l'ingénierie n'a recensé aucun problème ou enjeu relié à cette situation.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-2158
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Voir pièces jointes pour la résolution 2011/170.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Attendu que par la résolution 2011/170 le conseil changeait le nom de la rue située sur les lots 1 222 299, 1 222 300, 4 006 232, 4 247 372, 4 285 948, 4 285 949, 4 285 950, 4 285 951, 4 512 539, 4 601 795 et sur une partie du lot 1 221 767 du cadastre du Québec de boulevard «St-Elzéar Ouest» à rue «Léon-Gaumont»; Attendu qu'étant donné que ce changement de nom, qui aurait un impact sur 26 adresses civiques liées à des entreprises situées en front de cette voie de circulation, n'a jamais été officialisé et qu'aucun problème ou enjeu relié à cette situation n'a été recensé. Attendu que le boulevard Saint-Elzéar Ouest a été identifié comme un chemin fondateur de la ville et qu'en matière de patrimoine et de toponymie, il est de plus en plus reconnu de préserver les tracés/chemins fondateurs; EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander au conseil d'abroger la résolution 2011/170.		